Remboursement des randonnées saison 2023/2024 (*)

Les godillots
Bonneval (28)

NOM :
Prénom :

Date	Lieu	Km	Tarif	Tampon ou signature des organisateurs

(*) remboursement dans la limite de 5 € ou 10 € par randonnée (suivant tarif de la rando) et dans la limite de 30 € pour la saison du 01/09/2023 au 31/08/2024